

CIL Cap Brun – Petit Bois

Les Cyclamens
Chemin des Moineaux
83000 Toulon

Compte rendu valant résumé de la réunion publique en marge de l'Assemblée Générale du 21 mai 2015

A partir de 17 h 30 et dans le prolongement de la tenue de l'AG statutaire, de nombreux élus municipaux de la majorité ont participé à la réunion autour de Madame Geneviève LEVY, première adjointe et député, Michel BONNUS, Amaury CHARRETON, Florence FEUNTEUN, Marcelle GHERARDI, Michel LANDOLFINI, Guy LE BERRE, Philippe SANS, Albert TANGUY et Sophie VERDERY.

On notait aussi, outre la nombreuse assistance de membres du CIL, la présence de Mesdames Danielle LE GAC et Laure LAVALETTE, conseillères municipales d'opposition, au titre de résidentes et adhérentes au CIL.

Les principales réponses faites au CIL, par thèmes, sont les suivantes :

1°) VOIRIE - RÉSEAUX

- *Avenue Louis Sorel* : Si la satisfaction de sa mise en sens unique est acquise, l'état de son enrobé pose quelques problèmes, principalement l'existence d'une grosse bosse en milieu et au faîte de la voie. Les élus répondent que cette bosse est la résultante des racines d'un arbre important appartenant à un riverain qui sera contacté pour qu'il soit remédié à cette situation de concert avec les services municipaux

- *Piste cyclable montante corniche Général de Gaulle* : La municipalité est favorable à cette création qui ne nécessite en réalité que des travaux de peinture au sol ; le fait de réduire de deux à une voie cet axe ne pouvant par ailleurs qu'aider à limiter les excès de vitesse. Reste qu'il s'agit d'une voie départementale ce qui amènera à prendre la décision en accord avec le Conseil départemental.

- *Remise en état du chemin du Petit Bois* : Des travaux importants sont actuellement en cours dans diverses propriétés riveraines, les entreprises étant tenues de la réfection des dégâts que leurs engins viendraient à occasionner. Pour le reste les finances communales ne permettent pas d'envisager de façon prioritaire la réfection générale de cette voie peu empruntée, dans le prolongement des interventions ponctuelles qui ont été récemment réalisées.

- *Réseau pluvial du chemin de Montzey* : Il n'existe purement et simplement pas et il n'est pas contesté qu'en cas de gel suivant des pluies significatives, le risque de verglas dangereux existe dans cette voie très en pente. Une étude sera réalisée en 2015 pour déterminer dans un premier temps comment les eaux pluviales qui seraient collectées pourraient ensuite être évacuées en point bas.

- *Eaux usées dans l'anse Méjean* : Le traitement de ces eaux avant rejet en mer ne sera sans doute pas traité avant longtemps en raison de ce qu'il nécessiterait la mise en place de pompes de relevage alimentant des canalisations remontant le chemin de la Batterie Basse. Or l'extrême fragilité du terrain sur ce versant (sol schisteux), les terrains environnants étant aussi extrêmement instables,

justifie d'infinies précautions avant quelque creusement de tranchées que ce soit, selon ce que les études actuelles ont démontré. Pour l'heure l'accent est mis sur le confortement des existants (caniveaux, réseau d'alimentation en eau potable avec fermeture automatique en cas de fuite, reprise des fissures et enrobés...). Des témoins de glissements de terrain ont été mis en place, qui permettent de suivre l'évolution de la situation et confirment le caractère particulièrement fragile du terrain dans ce secteur.

- *Giratoire Avenue de la Résistance – Corniche Général de Gaulle* : Il s'agit de deux voies départementales et ce projet n'est absolument pas prioritaire actuellement pour l'institution qui aurait la charge des travaux, à savoir le Conseil Départemental.

- *Croisement dangereux au niveau du 700 boulevard Jean-Baptiste Abel* : L'idéal serait la mise en service sur cette portion de bus RMTT moins longs mais le taux de remplissage des moyens de transport en commun de la ligne 36 notamment, sur cet itinéraire, exclut qu'ils soient plus petits en termes de capacités. La meilleure solution pourrait être la mise en service de nouveaux feux alternatifs. Les services municipaux vont diligenter une étude.

2°) CIRCULATION - STATIONNEMENT

- *Parking Anse Tabarly* : La mairie, sur la demande du CIL, a procédé à un marquage au sol de 400 places de stationnement si bien que le parking est facilité et surtout optimisé. Restent à installer des poubelles sur le pourtour de ce vaste parking, pour contribuer à la propreté des lieux. Une seconde voie d'accès pompiers à la cale de mise à l'eau a été matérialisée. Il reste à matérialiser un fléchage de l'accès au sentier du littoral au niveau de la cale.

- *Projet de mise en sens unique de la rue Valère Bernard* : La demande a été accueillie favorablement et l'effectivité devrait être acquise en mai-juin 2015. Il sera aussi veillé au traitement de la circulation square Félix Gras et à la propreté des lieux où sont constatées des décharges sauvages récurrentes.

- *Stationnement anarchique permanent chemin de La Calade* : Il est constaté que l'édification de nombreux immeubles collectifs dans le quartier, remplaçant des villas, accroît considérablement le nombre des véhicules en stationnement, où ils le peuvent, le long des voies publiques, la raison en étant que l'insuffisance des places de parking requises à l'intérieur des copropriétés (les occupants ont beaucoup plus de véhicules que la surface des logements le laisse penser). Il n'y a pas grand-chose à espérer contre cet état de fait, sauf à compter sur le civisme des riverains...

La municipalité, interpellée sur la question, veillera à ce que le pluvial soit plus régulièrement entretenu. Toutefois, de la même manière que la circulation des piétons est obérée par la densité du stationnement, ce dernier gêne considérablement l'entretien du réseau des fossés de récupération des eaux pluviales. Pour ce qui est du croisement des véhicules dans le chemin de la Calade, toujours pour les mêmes raisons, un alternat est a priori exclu et pour ce qui est de la réduction de la vitesse le recours à des coussins berlinois reste la solution économiquement viable, des plateaux traversants décuplant les coûts de réalisation.

Concernant le pluvial, les mêmes difficultés sont observées pour ce qui concerne les avaloirs du bas du boulevard de la Martille.

- *Intersection Jean-Baptiste Abel – Docteur Amouretti* : La municipalité semble se ranger à la proposition du CIL visant, à titre expérimental, à supprimer une place de stationnement à cet endroit de façon à permettre à deux véhicules de se croiser.

3°) URBANISME

- *Clos Mayol* : Il s'agit en réalité davantage d'un problème d'hygiène (vaste bassin non entretenu favorisant l'implantation de moustiques, palmiers morts du fait du charançon rouge...). que l'absence de Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, adjoint en charge de l'hygiène, n'a pas permis de traiter sur le fond.

- *Immeubles en construction à l'angle Résistance – Claude Farrère* : Plusieurs adhérents s'inquiètent tant de l'aspect esthétique de ces deux immeubles (notamment les toits en tôle) qu'au sujet de l'implantation de l'un d'eux, au raz du trottoir. Les élus répondent qu'il n'est guère possible de restreindre les droits que tout propriétaire à agir sur son terrain sous réserve du respect des règles d'urbanisme édictées par la commune, ce qui est le cas. L'implantation d'un immeuble de hauteur significative au ras de l'implantation d'une voie publique est actuellement possible, en application des règles du PLU, dès lors qu'il se trouve dans l'alignement d'immeubles préexistants. Compte tenu du précédent que cette situation crée et qui est de nature à altérer l'aspect relativement résidentiel du quartier, la municipalité va examiner l'opportunité d'exiger au moins un retrait de quelques mètres par rapport à la voie publique, ne serait ce que pour permettre d'implanter un trottoir plus large et plus sécurisant (actuellement 1,40 m de large).

4°) COLLECTE DES DÉCHETS

Le CIL exprime sa satisfaction générale en la matière. Les containers de tri sélectif rue Pascal d'Oriano qui ont été enlevés à proximité du Café des Amis devront être remis en place à l'issue des travaux en cours dans cet établissement, et qui ne seraient pas achevés selon les exploitants.

5°) SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

- Il est déploré que les figurines de la table d'orientation créée il y a dix ans par le Conseil général au début du sentier des douaniers sur l'anse Tabarly aient été dérobées. Malheureusement la position de cette table dans une zone retirée ne permet pas d'envisager une amélioration de la situation face à ce type de vandalisme. S'agissant plus généralement du regret de constater que ledit cheminement de bord de mer est à nouveau fermé, Madame Anne-Marie GRIMAL, représentante de TPM, ne peut que rapporter que la raison en est la sécurité, compromise dans ce secteur du fait de l'instabilité des terrains dont le traitement est à la fois aléatoire et considérable en termes financiers. Depuis 2003 des aménagements ont été réalisés mais l'ONF, maître d'œuvre, a constaté en avril 2015 de nouveaux glissements révélés par l'examen des témoins de fissures mis en place en 2013. De nouvelles études seront faites par des bureaux d'études suite à marché public. Il est demandé qu'une signalétique ad-hoc soit mise en place indiquant que ce sentier est effectivement un cul-de-sac en direction de l'anse Méjean.

- Pour ce qui est des décharges sauvages, notamment place Sainte Agathe où elles se multiplient, les services tardent parfois à les faire disparaître, mais sont confrontés au manque de civisme des riverains et surtout des entreprises du bâtiment qui travaillent dans le secteur. Un effort particulier est en cours pour essayer d'identifier les contrevenants afin de verbaliser.

- L'escalier d'accès au sentier du littoral depuis le chemin de la Batterie Basse est effectivement en mauvais état, mais ne devrait pas pour autant voir de travaux prochains aussi longtemps que le sentier sera fermé à ce niveau

- Les nuisances causées par certains cirques (bruit, écoulements d'eaux usées, odeurs...) lors de leur présence entre octobre et mars sur le parking des plages du Mourillon sont combattues par des PV d'infractions parfois dressés, dans l'attente d'un système d'assainissement toujours à l'étude.

Les eucalyptus de grande hauteur se trouvant au dessus de la 4^{ème} anse (anse Tabarly) devront être rabattus, mais à la diligence du Conseil Départemental dont c'est à cet endroit la responsabilité.

6°) TOURISME

Le CIL ne peut que constater l'impact négatif sur nos visiteurs de la fermeture du sentier du littoral, qui constitue un haut lieu de promenade.

L'état fréquemment désastreux de la place Sainte Agathe à l'ouvert immédiat du chemin de la Batterie Basse qui mène à l'anse Méjean, donc en zone touristique, est à nouveau déploré. Notons que cette place est également largement visible des visiteurs, souvent étrangers, qui montent en direction de la résidence du Préfet maritime.

Didier GESTAT de GARAMBÉ
Secrétaire